

11 mai 2021

(21-4011)

Page: 1/3

**Comité des subventions et des
mesures compensatoires**

Original: anglais

SUBVENTIONS

NOUVELLE NOTIFICATION COMPLÈTE AU TITRE DE L'ARTICLE XVI:1 DU GATT DE 1994 ET DE L'ARTICLE 25 DE L'ACCORD SUR LES SUBVENTIONS ET LES MESURES COMPENSATOIRES

Cambodge

La communication ci-après, datée du 7 mai 2021 et reçue le 10 mai 2021, est distribuée à la demande de la délégation du Cambodge.

1 PROGRAMME DE COFINANCEMENT DES PME

1. Titre du programme

Programme de cofinancement des PME.

2. Période sur laquelle porte la notification

1^{er} janvier 2018 – 31 août 2020.

3. Objectifs généraux et/ou objet de la subvention

Ce programme vise à accorder des prêts à faibles taux d'intérêt pour soutenir et développer les petites et moyennes entreprises dans les secteurs prioritaires, afin de stimuler la production locale et de satisfaire la consommation intérieure.

4. Fondement et législation

Le capital du Programme de cofinancement des PME s'élève à 100 millions d'USD et est financé conjointement par la Banque des PME du Cambodge – qui est une banque d'État – (à hauteur de 50 millions d'USD), et par des banques commerciales et des institutions de microfinance participantes (à hauteur de 50 millions d'USD).

5. Forme de la subvention

Prêts à faibles taux d'intérêt.

6. À qui et comment la subvention est accordée

- Les prêts sont accordés aux PME appartenant aux secteurs prioritaires suivants:

1. Produits agricoles ou agroalimentaires;
2. Fabrication et transformation de produits alimentaires;
3. Fabrication de biens de consommation locaux, recyclage des déchets et production de biens pour le secteur du tourisme;
4. Fabrication de produits finis, de pièces détachées ou de pièces d'assemblage pour approvisionner d'autres fabricants;

5. R&D liée aux technologies de l'information ou à la fourniture de services basés sur ces technologies;
6. Entreprises situées dans les zones de groupements de PME et entreprises développant ces zones.

- Les PME peuvent emprunter jusqu'à 200 000 USD pour leur fonds de roulement et jusqu'à 300 000 USD en capitaux d'investissement. Le taux d'intérêt maximal est de 7% par an, et le délai de remboursement est de quatre ans.

7. Montant de la subvention

50 millions d'USD.

8. Durée de la subvention et/ou tout autre délai en rapport avec cette subvention

La durée du programme est fonction de la durée d'exploitation, à compter du 3 avril 2020.

9. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Sans objet.

2 BANQUE DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

1. Titre du programme

Banque de développement agricole et rural.

2. Période sur laquelle porte la notification

1^{er} janvier 2018 – 31 août 2020.

3. Objectifs généraux et/ou objet de la subvention

Ces fonds visent à accroître l'accès au crédit pour les PME du secteur agricole local afin de les aider à stimuler leur productivité et à améliorer leur compétitivité.

4. Fondement et législation

Le gouvernement a fourni des fonds supplémentaires d'un montant de 50 millions d'USD à une banque d'État, la "Banque de développement rural", pour qu'elle évolue afin de devenir une banque commerciale dénommée "Banque de développement rural (ARDB)". Ces fonds permettent à l'ARDB d'étendre ses activités de promotion des PME et des exploitants locaux dans les secteurs agricoles en améliorant leur accès au financement.

5. Forme de la subvention

Prêts à faibles taux d'intérêt.

6. À qui et comment la subvention est accordée

Les PME et les exploitants locaux des secteurs agricoles peuvent demander des prêts à la Banque de développement rural. Le montant des prêts va de 10 000 à 300 000 USD, avec un taux d'intérêt de 5% par an pour le fonds de roulement et de 5,5% pour le prêt à l'investissement.

7. Montant de la subvention

50 millions d'USD.

8. Durée de la subvention et/ou tout autre délai en rapport avec cette subvention

La durée du programme est fonction de la durée d'exploitation, à compter du 9 décembre 2019.

9. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Sans objet.
